

LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER : UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE UN RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ce lundi, l'Assemblée départementale de Loir-et-Cher était réunie en session avec pour principal objet la fiscalité. Les principaux points à retenir sont :

- une non augmentation des impôts pour la troisième année consécutive,
- un effort constant en faveur de l'investissement pour atteindre les 50 millions d'euros en 2019 et tenir le cap des 250 millions d'ici 2021

La séance a débuté avec l'approbation de la séance du 15 octobre 2018.

Lors de l'élaboration du Budget Prévisionnel, le produit fiscal attendu a été estimé à 83 500 000 €. Le Président du Département a formulé la proposition de reconduire à son niveau de 2018 le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, soit 24,40 %. Pour le moment, le Département n'a aucune date pour le transfert du foncier aux communes qui doit compenser la suppression de la taxe d'habitation. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Concernant la composition de l'Assemblée suite à la démission de Maurice LEROY, celle-ci est composée de la façon suivante :

Président :

- Nicolas PERRUCHOT

Vice-présidents :

- 1ère Vice-présidente : Monique GIBOTTEAU – Solidarités
- 2ème Vice-président : Bernard PILLEFER – Routes – Infrastructures – Très Haut Débit
- 3ème Vice-présidente : Christina BROWN – Insertion et RSA
- 4ème Vice-président : Pascal BIOULAC – Sécurité – Agriculture – Grands Projets
- 5ème Vice-présidente : Catherine LHÉRITIER – Personnel – Enseignement supérieur - Aérodrome
- 6ème Vice-président : Louis de REDON – Environnement – Nature- Jeunesse et Sports
- 7ème Vice-présidente : Isabelle GASSELIN - Collèges
- 8ème Vice-président : Claude DENIS – Logements et bâtiments départementaux
- **9ème Vice-président : Philippe SARTORI - Tourisme**

Philippe MERCIER, nouveau conseiller départemental du canton de Montoire-sur-le-Loir (en remplacement de Maurice LEROY) est par ailleurs désigné pour :

- siéger au sein de la commission organique « Culture, Jeunesse et Sports ».
- représenter le Département au sein des organismes extérieurs de la façon suivante :
 - EHPAD public de SAINT-AMAND-LONGPRÉ (membre du conseil d'administration),
 - Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration) ;
 - Comité de pilotage de suivi du plan d'actions Loir-et-Cher 2021

CONTACT PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Collège privé « Saint-Julien » à MONTOIRE-sur-le-LOIR
- Collège public de SAINT-AMAND-LONGPRÉ (membre suppléant du conseil d'administration)
- Collège public de MONTOIRE-sur-le-LOIR (membre titulaire du conseil d'administration)
- Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de VENDÔME (membre titulaire du conseil d'administration).

Claire FOUCHER-MAUPETIT est désignée en qualité de membre suppléant pour représenter le Département au sein du conseil d'administration du collège public de MONTOIRE-sur-le-LOIR.

Monique GIBOTTEAU est désignée en qualité de membre suppléant pour représenter le Département au sein du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de VENDÔME.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12